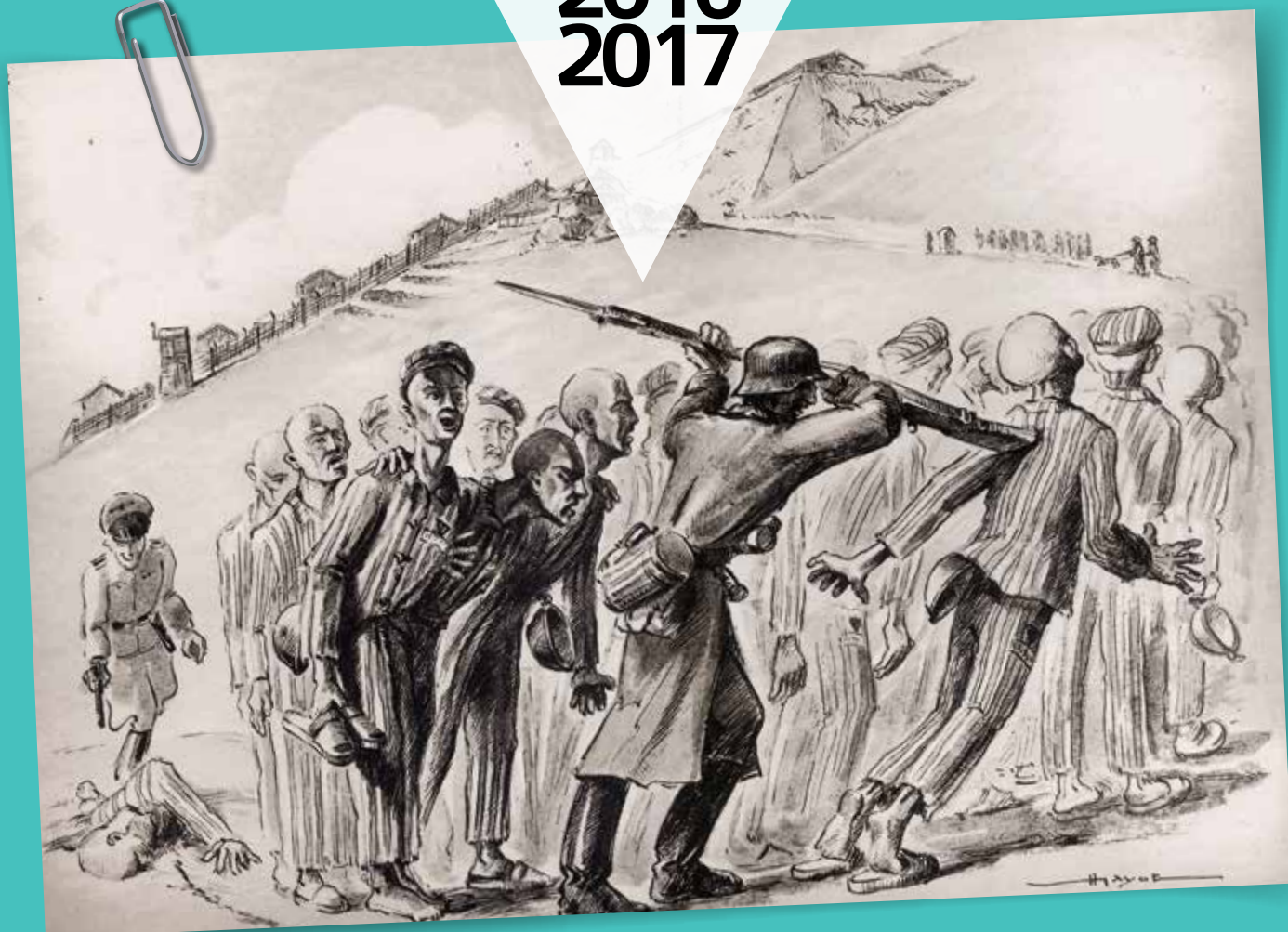


DOSSIER
PRÉPARATOIRE

2016
2017



LA NÉGATION DE L'HOMME DANS L'UNIVERS CONCENTRATIONNAIRE NAZI

CONCOURS NATIONAL
DE LA RÉSISTANCE
ET DE LA
DÉPORTATION





INFORMATIONS PRATIQUES

La note de service relative à l'organisation du Concours national de la Résistance et de la Déportation a été publiée au Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale.

Elle est consultable sur internet à partir du lien suivant :

www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=104096

Elle récapitule les dispositions concernant les échelons responsables, l'élaboration des sujets à partir du thème national, les établissements et catégories d'élèves admis à participer au concours, la nature des épreuves possibles, le calendrier des épreuves, le calendrier des corrections.

Des documents complémentaires et des liens sont accessibles sur internet sur les sites suivants :

www.reseau-canope.fr/cnrd

Le portail national met en réseau des documents et valorise les ressources des partenaires associés du CNRD.

blogs.ina.fr/edu ou fresques.ina.fr/jalons

Comme chaque année, l'Institut national de l'audiovisuel (INA) a sélectionné un corpus d'archives spécifiques avec les équipes du Concours national de la Résistance et de la Déportation afin d'aider élèves et professeurs à préparer le concours et d'utiliser ces images pour illustrer leurs travaux.

www.fmd.asso.fr et www.fondationmemoiredeportation.com

On pourra consulter sur le site et le blog de la FMD la brochure numérisée dont la Fondation a assuré le pilotage cette année, ainsi que des témoignages de déportés en rapport avec le thème.

www.fondationresistance.org

Partenaire officiel du CNRD, la Fondation de la Résistance dispose d'un espace consacré au CNRD et met également en ligne le dossier du CNRD 2016-2017.

www.france-libre.net

La Fondation de la France Libre est partenaire officiel du CNRD.

www.fondationshoah.org

La Fondation pour la Mémoire de la Shoah est partenaire du CNRD et participe à l'animation du CNRD.

www.charles-de-gaulle.org

La Fondation de Gaulle est partenaire officiel du CNRD.

www.cercleshoah.org

Le cercle d'étude de la Déportation et de la Shoah est partenaire du CNRD et publie des cahiers spécialisés sur certains points d'histoire ou de mémoire, dont un à venir sur le Dr Adélaïde Hautval (novembre 2016).

www.cercil.fr

Mémorial et centre de documentation, le CERCIL est un partenaire du CNRD.

www.citadelle.com/fr/le-musee-de-la-resistance-et-de-la-deportation.html

Le musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon est partenaire du CNRD et anime le concours dans le département.

www.musee-resistance.com

Le Musée de la Résistance nationale est partenaire du CNRD.

La FMD diffuse une revue périodique, *En Jeu. Histoire et mémoires vivantes*, et invite les établissements et organismes destinataires à s'informer sur cette publication qui comporte, notamment, une rubrique didactique, qui pourra intéresser les enseignants.

Pour obtenir plus d'informations : www.fondationmemoiredeportation.com/revue-en-jeu



PRÉAMBULE

La compréhension du thème retenu par le Jury national pour la session 2016-2017 repose sur les deux formules contenues dans le libellé : **négation de l'Homme** et **univers concentrationnaire**.

Négation de l'homme

Les survivants des camps ont souvent parlé de « négation de l'homme », pour caractériser « le milieu » dans lequel ils avaient été envoyés et détenus, et les conditions de vie ou de mort qui leur étaient faites.

C'est cette référence qui a inspiré le thème 2016-2017. Il s'agira donc, pour les candidats, appartenant à des générations qui n'ont ni vécu ni subi les situations extrêmes endurées par les déportés, de rechercher ce qui a pu les conduire à employer cette expression, non issue du vocabulaire nazi, et de décrire ce qu'à leur avis elle recouvre.

Univers concentrationnaire nazi

Sous cette expression sont associés et mis en perspective les deux aspects de la déportation : celui conduisant au système concentrationnaire dit répressif (camps de concentration et camps spéciaux) et celui conduisant au système génocidaire (camps et centres de mise à mort ou d'extermination), de sorte que le thème couvre bien l'ensemble de la criminalité nazie.

Avertissement

Le présent dossier n'a pas vocation à tout dire. Il se propose de donner des pistes permettant d'orienter le travail de préparation et de réflexion des candidats et invite à aller plus loin. Articulé en trois parties, il aborde successivement le rôle de l'idéologie nationale-socialiste, le traitement des êtres humains déportés ou internés dans les camps, pour finir par le retour et le triomphe de l'humain sur la barbarie, quel qu'ait pu être par ailleurs le nombre de victimes.

SOMMAIRE

- PREMIÈRE PARTIE : **De l'idéologie**, p. 4
- DEUXIÈME PARTIE : **De la pratique. La négation de l'Homme à l'œuvre**, p. 10
- TROISIÈME PARTIE : **Du triomphe de l'Homme**, p. 20
- ANNEXES, p. 29
- ASSOCIATIONS ET INSTITUTIONS DE MÉMOIRE DE LA DÉPORTATION ET DE L'INTERNEMENT, p. 30

PREMIÈRE PARTIE

De l'idéologie



Tout n'était sans doute pas dit ou écrit dans le programme du NSDAP (*Nationalsozialistische Deutsche Arbeiterpartei*) ni dans *Mein Kampf*, livre-programme écrit par Adolf Hitler. Mais l'idéologie nazie a constitué en quelque sorte l'ouverture des possibles qui a légitimé le passage à l'acte. L'étude préalable des grandes lignes de la doctrine nationale-socialiste donnera un éclairage utile sur la force de ce système d'encadrement idéologique et son impact dans la société allemande.

ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES

Points d'études conseillés

- **Le national-socialisme** opposé aux valeurs libératrices ou émancipatrices de l'homme, héritées du siècle des Lumières et de la Révolution française (liberté de conscience, liberté d'expression, égalité devant la loi, etc.).
- **Le citoyen allemand** au service d'une mythique communauté raciale (*Volksgemeinschaft*) et de « son » Führer.
- **La propagande** développe le mythe d'une « race supérieure » destinée à dominer les autres « races », inférieures ou nuisibles (Juifs et Tsiganes en particulier, mais aussi Slaves, Africains, Asiatiques).
- **La surestimation de son groupe humain** (ethnique, culturelle ou politique), premier pas vers le mépris de l'autre.
- **La mise en condition des esprits** qui « légitime » les assassinats de masse et les traitements inhumains, au nom de la survie du peuple allemand.
- **Discours destinés** à faire des détenus des camps de concentration des ennemis du peuple allemand ou la lie de l'humanité.
- **Les comportements collectifs d'hostilité** de la population en général et de la jeunesse hitlérienne en particulier, notamment dans la phase finale des évacuations et marches de la mort.

DOCUMENT N° 1

L'individu n'a de valeur qu'en fonction de son apport à la « communauté raciale »

Après 1936, alors que l'opposition politique avait été écrasée et que l'État hitlérien était solidement établi, il ne demeurait plus en Allemagne d'individus ou de groupes qui auraient pu sérieusement le menacer. Si l'on envoyait encore des gens dans les camps de concentration pour des actes individuels d'opposition, la majorité des prisonniers, dans les années suivantes, furent arrêtés parce qu'ils appartenaient à un groupe qui avait déplu au régime ou risquait de le faire. Ce n'était déjà plus l'individu et sa famille qui étaient punis et menacés mais des fractions importantes de la population. Ce transfert de rôle de l'individu au groupe, tout en coïncidant avec les préparatifs militaires en vue de la guerre, avait pour but principal la domination totale d'un peuple qui n'était pas encore dépouillé de toute liberté d'action. Il fallait obliger l'individu à disparaître dans une masse totalement malléable.

Bruno Bettelheim, *Le cœur conscient*, Robert Laffont, 1972, p. 345.

DOCUMENT N° 2

L'individu travaille dans l'intérêt du groupe

La lutte pour la vie consacre le groupe, non l'individu à l'intérieur de ce groupe et au sein duquel il doit prendre sa place pour travailler à l'intérêt commun. La guerre est dirigée vers l'extérieur : c'est en direction des allogènes que l'« exploitation » et le « manque de scrupules » sont permis.

Johann Chapoutot, *La loi du sang, penser et agir en nazi*, Gallimard, 2014, p. 215.

DOCUMENT N° 3

Tout Allemand a l'obligation de se plier aux normes imposées

Il est caractéristique de l'État oppressif qu'il éprouve rapidement le besoin d'intimider ses propres partisans. [...] Les actions de groupe enseignaient aux membres du parti qu'eux aussi étaient en danger constant. Ils savaient déjà ce qu'il en coûtait de s'écarter des normes [...]. Il leur restait à apprendre à quel point il était dangereux d'avoir des convictions personnelles, quelle que fût leur nature.

Bruno Bettelheim, *Le cœur conscient*, Robert Laffont, 1972, p. 353.

DOCUMENT N° 4

L'élimination des ennemis idéologiques et des populations de sous-hommes (juifs, asiates, slaves, chrétiens, témoins de Jéhovah, homosexuels, etc.) : une question de survie

Quand on se livre à une analyse plus poussée de ses discours (*ndlr : il s'agit des discours de Himmler*) et de ses textes, on constate qu'une idée semble avoir pris une importance essentielle dans sa représentation idéologique du monde. Il existe une race supérieure, nordique ou germanique qui, en tant que guide de la « race blanche », et par conséquent représentant de toute l'humanité, se trouve aux prises avec des adversaires racialement inférieurs dans un combat millénaire. Cette situation de conflit ne peut qu'aboutir à une confrontation finale entre la race supérieure, les « Germains » et ses ennemis inférieurs. En termes plus bruts, il s'agit d'un « combat entre des hommes et des sous-hommes », l'avènement du national-socialisme, sous la férule du génial Hitler, offre une chance historique unique de remporter ce combat. Que l'on échoue et cela aura pour terrible conséquence la fin de la race allemande, voire blanche.

Peter Longerich, *Himmler. L'éclosion quotidienne d'un monstre ordinaire*, éd. Héloïse d'Ormesson, 2010, p. 257.

DOCUMENT N° 5

■ Du rôle de la police

Dans l'idée d'Himmler, la police devait remplir deux fonctions essentielles : « a) La police doit accomplir la volonté des autorités de l'État et maintenir l'ordre qu'elles exigent. b) La police doit protéger de toute destruction et de toute corruption le peuple allemand en tant qu'organisme, sa force vitale et ses institutions ». [...]

Heydrich ajouta aux missions « défensives » de la Sipo [...] une composante « offensive » [...] Heydrich préconisait en particulier de faire le lien entre la délinquance conventionnelle et la menace idéologique et politique contre le « Troisième Reich ». « Le sous-homme menace doublement la santé et la vie du peuple, en tant qu'organisme, dans la mesure où, en tant que criminel, il perturbe et fragilise l'ordre de la communauté [...]. Les forces internationales, idéologiques et spirituelles opposées » au nazisme [...] se servent de la sous-humanité qui a toujours tendance à la décadence et au désordre, mais aussi des partisans de ses propres organisations politiques et idéologiques, la juiverie, la franc-maçonnerie et les Eglises politiques.

Peter Longerich, *Himmler. L'éclosion quotidienne d'un monstre ordinaire*, éd. Héloïse d'Ormesson, 2010, p. 205.

DOCUMENT N° 6

■ Incitation à la haine des juifs

En même temps démarra une grande campagne d'information contre les juifs. Des tracts, des affiches, des réunions informèrent les Allemands qu'ils étaient dans l'erreur en tenant les juifs pour des êtres humains, les juifs étaient en fait des « sous-hommes », des sortes d'animaux, mais pourvus de caractéristiques diaboliques. Les conséquences qu'il fallait en tirer étaient tues provisoirement. Mais toujours est-il que l'exclamation « mort aux juifs ! » était proposée comme slogan écrit de ralliement. [...]

Mais ce qui est étrange et décourageant, c'est que, passé la frayeur initiale, cette première proclamation solennelle d'une détermination meurtrière nouvelle déclencha dans toute l'Allemagne une vague de discussions et de débats non pas sur la question de l'antisémitisme, mais sur la « question juive ». Un truc que les nazis ont employé depuis avec succès dans nombre d'autres « questions », à l'échelle internationale : en menaçant de mort un pays, un peuple, un groupe humain, ils ont fait en sorte que son droit à l'existence et non le leur, fût soudain discuté par tous – autrement dit, mis en question. [...] Plus personne ou presque ne doute aujourd'hui que l'antisémitisme nazi n'a pratiquement rien à voir avec les juifs, leur mérites et leurs défauts. Les nazis ne font désormais plus mystère de leur propos de dresser les Allemands à pourchasser et exterminer les juifs

dans le monde entier. Ce qui est intéressant n'est pas la raison qu'ils en donnent [...]. L'intéressant, c'est ce propos lui-même qui est une nouveauté dans l'histoire universelle : la tentative de neutraliser, à l'intérieur de l'espèce humaine, la solidarité fondamentale des espèces animales qui leur permet seule de survivre [...] la tentative de diriger les instincts prédateurs de l'homme qui ne s'adressent normalement qu'aux animaux vers des objets internes à sa propre espèce, et de dresser tout un peuple, telle une meute de chiens, à traquer l'homme comme gibier. [...] Il s'agit d'inoculer systématiquement à un peuple entier – le peuple allemand – un bacille qui fait agir ceux qu'il infecte comme des loups à l'égard de leurs semblables qui, autrement dit, déclenche et cultive ces instincts sadiques que plusieurs millénaires de civilisations se sont employés à réfréner et à éradiquer.

Sebastian Haffner, *Histoire d'un Allemand. Souvenirs (1914-1933)*, Actes Sud, 2002, 2003, pp. 212-213.

**IL S'AGIT D'INOCULER
SYSTÉMATIQUEMENT
À UN PEUPLE ENTIER
– LE PEUPLE ALLEMAND –
UN BACILLE QUI FAIT
AGIR CEUX QU'IL INFECTE
COMME DES LOUPS
À L'ÉGARD DE LEURS
SEMBLABLES**

DOCUMENT N° 7

■ Hitler et la dépopulation de l'Europe

Il nous faudra une technique de la dépopulation. J'entends par ce terme l'anéantissement de groupements entiers – je parle de groupements ethniques – et je suis résolu à accomplir cette œuvre d'extermination car elle constitue l'une de mes tâches. La nature est cruelle ; donc, nous avons également le droit d'être cruels. Si j'ai le droit d'envoyer la fine fleur du peuple allemand dans l'enfer de la guerre, sans m'arrêter au sacrifice d'un sang infiniment précieux, j'ai évidemment aussi le droit d'exterminer des millions d'individus appartenant à une race inférieure et qui se reproduisent comme la vermine.

Propos de Hitler extraits des *Mémoires de Rauschning, Entretien avec Hitler*, cité par Joe J. Heydecker et Johannes Leeb, *Le procès de Nuremberg*, éd. Correa Buchet/Chastel, 1959, p. 273.

(Rauschning était l'ancien président national-socialiste du Sénat de Dantzig à l'époque où la ville était encore un État libre.)

DOCUMENT N° 8

■ La guerre à l'Est, une campagne d'extermination

Dans les semaines qui précédèrent Barbarossa [...] les ordres d'Hitler à la Wehrmacht en disaient long. En mai, le Führer ordonna en effet que les crimes commis par les membres de la Wehrmacht à l'encontre des populations civiles de l'Est ne soient en règle générale plus poursuivis par la justice militaire, et qu'ils restent donc impunis. De même, les tribunaux militaires ne devaient pas s'attarder sur les délits commis par les civils ennemis. Dans de tels cas, il fallait « éliminer », « massacrer » les auteurs sur place, et des « mesures de répression collectives » contre des localités étaient autorisées. Dans les « directives sur le traitement des commissaires politiques » signées par le chef de l'OKW Wilhelm Keitel le 6 juin, il était précisé que les commissaires soviétiques, en tant que « responsables de méthodes de combat asiatiques et barbares, devaient être éliminés » par les troupes. Dans « les directives sur le comportement des troupes en Russie » du 19 mai 1941, qui furent diffusées jusqu'au niveau de la compagnie, le « bolchevisme » était dépeint comme « l'ennemi mortel du peuple allemand national-socialiste », raison pour laquelle il était nécessaire d'intervenir « énergiquement et sans merci contre les agitateurs, les francs-tireurs, les saboteurs bolcheviks et les Juifs, et d'éliminer sans trêve toute résistance active ou passive ». Mais Himmler et Heinrich allèrent bien au-delà [...].

Lors de cette rencontre, entre le 11 et le 15 juin au Wevelsburg, comme le déclara Von dem Bach-Zelewski après la guerre, Himmler cita le chiffre de 30 millions de personnes pour la population qui devait être « décimée » en Union soviétique. [...] Cela caractérise le climat qui régnait parmi les dirigeants SS dans les jours et les semaines qui précédèrent l'offensive. Ils savaient pertinemment qu'ils allaient déclencher une campagne d'extermination raciale sans précédent.

Peter Longerich, *Himmler. L'éclosion quotidienne d'un monstre ordinaire*, éd. Héloïse d'Ormesson, 2010, p. 508.



DOCUMENT N° 9

■ Des combattants pour « imposer au monde nos intérêts raciaux »

Nous devons mener une politique raciale allemande radicale. De la même manière que les Porte-Glaive ne se sont pas imposés avec des gants blancs [...], de même, nos hommes affectés au front de l'Est doivent être les combattants fanatiques de notre vision du monde et imposer nos intérêts raciaux s'il le faut avec une violence absolue.

Propos de Hitler extraits de Henry Picker, *Tischgespräche im Führerhauptquartier (1941-1942)*, 1951. Rééd. Seewald Verlag, 1976, p. 285, cité par Johann Chapoutot, *La loi du sang, penser et agir en nazi*, Gallimard, 2014, p. 488.

DOCUMENT N° 10

■ L'endoctrinement

L'endoctrinement a plusieurs fonctions : il met les modèles de réflexion et de foi à l'abri des interprétations alternatives et crée un monde imaginaire refermé sur lui-même. Les clichés sur l'ennemi créent la distance et justifient la violence, protègent l'image de soi et effacent les conflits de conscience. Les stéréotypes empêchent la perception individuelle de l'autre et créent une haine abstraite à l'égard de tous ceux qui sont différents. Ils fournissent la condition intellectuelle d'une « pensée de croisade » fanatisée qui nie à son adversaire jusqu'à sa qualité d'être humain. L'objectif de la violence n'est plus alors la soumission d'êtres humains, mais l'extermination de créatures d'une autre espèce, dont on ne considère plus qu'ils

appartiennent au genre humain [...]. Les clichés sur l'ennemi créent l'angoisse qui s'épanche dans la violence.

L'endoctrinement libère des potentiels terroristes avec lesquels le personnel tente de se libérer de sa propre peur [...]. Les séances éducatives étaient un élément permanent de l'emploi du temps hebdomadaire dans la caserne [...]. Le but, ici, était cependant moins de transmettre des connaissances que d'inculquer une attitude et de renforcer l'identification à l'organisation [...]. Le matériel de formation était extrêmement pauvre : une histoire allemande défigurée par une héroïsation de l'esprit germanique, des légendes datant du « temps du combat » du parti, quelques principes de racisme biologique et une série de stéréotypes de l'ennemi.

Wolfgang Sofsky, *L'organisation de la terreur*, Calmann-Lévy, 1995, pp. 139-140.

LES STÉRÉOTYPES
FOURNISSENT
LA CONDITION
INTELLECTUELLE D'UNE
« PENSÉE DE CROISADE »
FANATISÉE QUI NIE
À SON ADVERSAIRE
JUSQU'À SA QUALITÉ
D'ÊTRE HUMAIN

Bibliographie

- Bruno Bettelheim, *Le cœur conscient*, Robert Laffont, Paris, 1972 (traduit de l'américain par Laure Casseau et Georges Liebert-Carrieras).
- Martin Broszat, *L'État hitlérien. L'origine et l'évolution des structures du troisième Reich*, Fayard, Paris, Coll. L'espace du politique, 1985. Rééd. Fayard/Pluriel, 2012 (traduit de l'allemand par Patrick Moreau).
- Johann Chapoutot, *La loi du sang, penser et agir en nazi*, Gallimard, Paris, 2014.
- Sebastian Haffner, *Histoire d'un Allemand. Souvenirs (1914-1933)*, Actes Sud, Arles, 2002, 2003 (traduit de l'allemand par Brigitte Hébert).
- Joe J. Heydecker et Johannes Leeb, *Le procès de Nuremberg*, éd. Correa Buchet/Chastel, Paris, 1959.
- Peter Longerich, *Himmler. L'éclosion quotidienne d'un monstre ordinaire*, éd. Héloïse d'Ormesson, Paris, 2010 (traduit de l'allemand par Raymond Clarinard).
- Wolfgang Sofsky, *L'organisation de la terreur*, Calmann-Lévy, Paris, 1995 (traduit de l'allemand par Olivier Mannoni).

DOCUMENT N° 11

Une propagande raciste suggestive, initiée par les régimes ralliés aux idées du national-socialisme, comme le régime de Vichy, favorise l'expression d'un racisme et d'un antisémitisme latents



Extrait de *Le dossier juif*, document n° 1, éd. SNRA, 1979.

DEUXIÈME PARTIE

De la pratique

La négation de l'Homme à l'œuvre



L'organisation industrielle de la mort pour perpétrer le génocide des Juifs et des Tsiganes est la marque d'un déni d'humanité poussé à son paroxysme, sous le prétexte fallacieux de sauver la « race aryenne ». La mise en œuvre de ce processus se caractérise par une « chaîne » de tâches à accomplir, auxquelles de futures victimes sont elles-mêmes contraintes de participer avant de disparaître à leur tour. Dans le système concentrationnaire (répressif), le détenu n'est qu'une force de travail au service du Reich, sans statut, sans droit, mis à mort quand il n'est plus utile ou devient inapte, s'il n'est pas mort de lui-même d'épuisement et de maladie. Les traitements infligés aux détenus sont autant de manifestations de déni de leur humanité (à l'exception de certains classés comme de « sang germanique »).



ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES

Points d'études conseillés

- **Banaliser le crime, le décomposant** en « tâches élémentaires », que chacun remplit en exécution des ordres reçus.
- **Les futures victimes contraintes à participer** au fonctionnement des usines de mort.
- **Dans le système concentrationnaire, déstructuration méthodique** de la personne selon un processus implacable, décrit par les survivants : perte de repère temporel, césure avec tous les antécédents vécus, terreur et violences permanentes, sous-alimentation, perte de conscience de son propre corps, amenuisement de la conscience et de la sensibilité humaine, insignifiance ou absence de soins médicaux, etc.
- **L'élimination des vies « inutiles »** (opérations T 4 et 14 f 13).
- **L'exploitation des corps** : vivants, par le travail épuisant ou les recherches pseudo-médicales pratiquées sur des détenus-cobayes ; morts, par récupération des prothèses, utilisation des cendres, récupération des cheveux, etc.

DOCUMENT N° 1

La rupture

La rupture profonde de tout son monde et de sa personne se produit à l'arrivée à Ravensbrück. Elle (*ndlr : l'auteure cite une camarade psychologue déportée*) utilise le terme « autre monde » qu'elle tente d'analyser. C'est un monde réel mais un monde étranger, parce que la pensée n'a aucune prise sur lui. Un monde sans repère temporel. Un monde absurde, avec des ordres absurdes, des interdictions absurdes. Elle suit alors les dégradations de sa personne humaine. Le degré extrême en sera l'angoisse par rapport à l'être humain. « Suis-je de la même espèce que le bourreau qu'est notre surveillant ? » [...] Le soi se perd, le passé se désactive, n'est plus vécu affectivement. Le corps ne correspond plus à son image familière. Après le premier choc de la honte de la nudité, l'extrême maigreur le rend étranger.

Marie-José Chombart de Lauwe, *Résister toujours. Mémoires*, Flammarion, 2015, p. 211.

DOCUMENT N° 2

La mort civique

La cérémonie d'admission ébranlait les bases mêmes de l'être humain. Elle scellait sa mort civique, lui volait son nom et son histoire, ses biens, sa dignité et son aspect extérieur. Elle le précipitait dans un état d'impuissance absolue.

Wolfgang Sofsky, *L'organisation de la terreur*, Calmann-Lévy, 1995, p. 108.

DOCUMENT N° 3

Le rituel d'arrivée

À leur arrivée, les gens étaient soumis à une procédure d'admission qui dévalorisait tout leur passé d'un seul coup [...]. L'arrivant devait subir un rite de transition qui le coupait brutalement de sa biographie et le programmait pour devenir un détenu du camp. Une succession soigneusement agencée d'humiliations, de violences et de mutilations le plaçait dans une situation où il n'était plus le même qu'auparavant [...]. Le rituel ne l'atteignait pas seulement dans son identité sociale : son objectif était l'effondrement de l'intégrité personnelle et morale [...]. Les procédures de séparation détachent l'être humain de son environnement habituel et le poussent dans un état intermédiaire ambigu, où il se retrouve soumis et silencieux, asexué, dépourvu de toute propriété, anonyme, privé de rang social.

Wolfgang Sofsky, *L'organisation de la terreur*, Calmann-Lévy, 1995, p. 107.



Désinfection et tonte des détenus à leur arrivée (zone du camp de Buchenwald réservée aux juifs polonais, probablement en automne 1939). © USHMM, Washington

DOCUMENT N° 4

■ L'entreprise de déshumanisation

Alors commença l'entreprise de déshumanisation. Nous portions encore, en piètre état, les vêtements dans lesquels nous avions été arrêtés. [...] On nous fit dépouiller ces souvenirs du temps désormais révolu où nous étions encore un peu des hommes. [...] Dans les postures les plus humiliantes, on nous tondit, on nous rasa le visage et le corps tout entier ; vêtus de loques et chaussés de claquettes qui ne tenaient pas aux pieds [...] nous prîmes l'apparence des plus miteux clochards. Or, qui ressemble à un clochard et vit au milieu d'eux tend à prendre l'âme d'un clochard, il s'abandonne, il renonce, il devient épave, rebut dans un nouveau monde sans dignité et sans espoir, que limite une prompte mort. On vit trop souvent combien ce calcul était juste. [...] Ainsi démunis, transformés, dépouillés de tout signe extérieur qui distinguât la personne, avisés, par surcroît de précaution, que nous n'étions plus que des bêtes de somme anonymes, sans avenir et sans passé, on nous jeta dans des blocks de « quarantaine ».

Louis Martin-Chauffier, *L'Homme et la bête*, Gallimard, 1947. Rééd. Folio, 1995, pp. 86-87.

DOCUMENT N° 5

■ Notre langue manque de mots...

Chacun est resté dans son coin, sans oser lever les yeux sur les autres. Il n'y a pas de miroir, mais notre image est devant nous, reflétée par cent visages livides, cent pantins misérables et sordides. Nous voici transformés en ces mêmes fantômes entrevus hier au soir. Alors, pour la première fois, nous nous apercevons que notre langue manque de mots pour exprimer cette insulte : la démolition d'un homme. En un instant, dans une intuition quasi prophétique, la réalité nous apparaît : nous avons touché le fond. Il est impossible d'aller plus bas : il n'existe pas, il n'est pas possible de concevoir condition humaine plus misérable que la nôtre. Plus rien ne nous appartient : ils nous ont pris nos vêtements, nos chaussures, et même nos cheveux ; si nous parlons, ils ne nous écouteront pas, et même s'ils nous écoutaient, ils ne nous comprendraient pas. Ils nous enlèveront jusqu'à notre nom : et si nous voulons le conserver, nous devons trouver en nous la force nécessaire pour que, derrière ce nom, quelque chose de nous, de ce que nous étions, subsiste.

Primo Levi, *Si c'est un homme*, Julliard, 1987, pp. 33-34.

DOCUMENT N° 6

■ Banaliser le crime de masse en le réduisant à « une série d'opérations »...

Réagissant aux déclarations de Lazli Gordon, unique survivant de toute une famille juive lors de massacres de masse juifs hongrois par fusillade, auxquels assistait Eichmann, en Pologne, Adolf Eichmann déclarait au tribunal :

« Je n'avais rien à voir avec les unités spéciales ni avec les commandos de Pologne. Je n'exécutais pas ces choses. Ce n'était pas ma mission. Dans le cadre des consignes du Commissaire du Reich pour le renforcement du peuple allemand, je devais planifier les transports à Berlin en accord avec le ministère des Transports. Ça, c'était ma mission. La politique de l'époque était très différente de celle du début de la guerre, mais je ne l'ai constaté que plus tard. J'avais des ordres. Que les gens soient exécutés ou non, il fallait obéir aux ordres selon la procédure administrative. J'étais responsable d'une infime partie des opérations. Les autres tâches nécessaires au départ d'un transport étaient prises en charge par d'autres sections [...]. Une déportation se déroule en plusieurs parties. Ce n'était pas une opération isolée. Plusieurs organismes y participaient. Je devais bien sûr m'acquitter de ma tâche. »

Extrait du procès Eichmann cité par Rony Brauman et Eyal Sivan, *Éloge de la désobéissance*, éd. Le Pommier, 1999, pp. 113-114.

DOCUMENT N° 7

■ Le processus d'extermination

Madame Vaillant-Couturier : (...) Les transports se pratiquaient de la manière suivante au début, quand nous sommes arrivés : quand un convoi de Juifs arrivait, on sélectionnait : d'abord les vieillards, les vieilles femmes, les mères et les enfants qu'on faisait monter en camions, ainsi que les malades ou ceux qui paraissaient de constitution faible. On ne prenait que les jeunes femmes et jeunes filles, et les jeunes gens qu'on envoyait au camp des hommes. Il arrivait, en général, sur un transport de 1 000 à 1 500, qu'il en entraient rarement plus de 250 – et c'est tout à fait un maximum – dans le camp. Le reste était directement dirigé aux gaz. À cette sélection également, on choisissait les femmes en bonne santé, entre 20 et 30 ans, qu'on envoyait au bloc des expériences, et les jeunes filles et les femmes un peu plus âgées ou celles qui n'avaient pas été choisies dans ce but étaient envoyées au camp où elles étaient, comme nous, rasées et tatouées. Il y a eu, également pendant le printemps 1944, un bloc de jumeaux. C'était la période où sont arrivés d'immenses transports de Juifs hongrois : 700 000 environ. Le Dr Mengele, qui faisait des expériences, gardait, de tous les transports, les enfants jumeaux et en général les jumeaux, quel que soit leur âge, pourvu qu'ils soient là tous les deux. Alors, dans ce bloc, il y avait des bébés et des adultes, par terre. Je ne sais pas, en dehors des prises de sang et des mesures, je ne sais pas ce qu'on leur faisait.

Monsieur Dubost : Êtes-vous témoin direct de la sélection à l'arrivée des convois ?

Madame Vaillant-Couturier : Oui, parce que quand nous avons travaillé au bloc de la couture en 1944, notre bloc où nous habitions était en face de l'arrivée du train. On avait perfectionné le système : au lieu de faire la sélection à la halte d'arrivée, une voie de garage menait le train presque jusqu'à la chambre à gaz et l'arrêt, c'est-à-dire à 100 mètres de la chambre à gaz, était juste devant notre bloc, mais naturellement, séparé par deux rangées de fil de fer barbelé. Nous voyions donc les wagons déplombés, les soldats sortir les hommes, les femmes et les enfants des wagons, et on assistait aux scènes déchirantes des vieux couples se séparant, des mères étant obligées d'abandonner leurs jeunes filles, puisqu'elles entraient dans le camp, tandis que les mères et les enfants étaient dirigés vers la chambre à gaz. Tous ces gens-là ignoraient le sort qui leur était réservé. Ils étaient seulement désespérés parce qu'on les séparait les uns des autres, mais ils ignoraient qu'ils allaient à la mort.

Extrait du témoignage de Marie Claude Vaillant-Couturier. *Procès de grands criminels de guerre devant le tribunal militaire international. Nuremberg 14 novembre 1945 - 1^{er} octobre 1946. Texte officiel en langue française*. Publication par le Secrétariat du tribunal, 1947. Tome VI- Débats, 28 janvier 1946, pp. 223-224.

DOCUMENT N° 8

■ La perte de repère temporel

Il (ndlr : le pouvoir absolu, soit l'autorité SS du camp) n'a atteint son objectif final qu'au moment où la personnalité et le temps de l'action sont détruits, et où la conscience interne du temps a cessé d'exister.

Wolfgang Sofsky, *L'organisation de la terreur*, Calmann-Lévy, 1995, p. 106.

DOCUMENT N° 9

■ Code disciplinaire et pénal du camp des prisonniers

§ 19. La « corvée de punition » comprend un travail physique dur ou particulièrement sale, exécuté sous une surveillance spéciale. Comme peine supplémentaire, peuvent être employés : des exercices militaires de punition, la fustigation, la suppression de la correspondance, la privation de nourriture, une couche dure, l'attachement au poteau, les réprimandes, les avertissements. Toutes les punitions sont marquées dans le dossier [...]. Inspection des camps de concentration. Commandant des SS du Reich. Signé : EICKE. Chef de groupe des SS.

Le peuple allemand accuse, préface de Romain Rolland, éd. du Carrefour, 1938.

Rééd. Fondation Mémoire de la Déportation, avant-propos de Marie-José Chombart de Lauwe, 2009.

DOCUMENT N° 10

■ La fustigation

Il fait un signe au Polonais. Le grand garçon maigre vient près du tabouret. Brusquement, le SS le courbe en deux. Le ventre s'adapte juste à la concavité du siège. Les poignets et les chevilles sont liés aux quatre pieds du meuble par les aides du bourreau. La victime garde pour tout vêtement un caleçon, par pudeur sans doute. Les os saillent sous l'étoffe bleue et blanche. Le Polonais attend. Tout le monde attend. Lentement, soigneusement, le SS retire sa veste. Avant de la poser, il la brosse et la rebrosse d'un revers de main. Puis, avec application, il retrousse ses manches, en regardant d'un air satisfait les muscles qui jouent puissamment sous l'albâtre de la peau. Il prend le gourdin, le soupèse. Cela le fait rire. La vie pour lui, sûrement, est belle et le poids suffisant. Attentivement, il surveille la place de ses pieds, pour ne pas être gêné dans ses mouvements. Il rejette avec lenteur son épaule droite en arrière. Le bras musculeux qui se tord au-dessus de sa tête, le bâton pendant jusqu'à terre, semble la corde de l'arc que forme ce corps prodigieux. L'homme se détend. En sifflant, le bâton fend l'air. Un choc sourd ! Le SS est presque couché sur sa proie, tant son effort a été violent. Il se redresse puissamment. On voit l'arc de chair se bander à nouveau. Un nouveau sifflement ! Un nouveau choc sourd ! Dans dix mille têtes, en vingt langues différentes, le nombre deux est compté. Cinq fois encore, on n'entend que le sifflement, suivi du bruit mat du gourdin s'incrétant dans la chair. Au huitième coup, un cri jaillit, qui me glace le sang. C'est le même hurlement que là-bas, dans les prisons de France, ou, près de Metz, lorsque ceux qui avaient sauté du train furent repris. La violence de la souffrance l'a arraché aux entrailles de la victime. Il est bref, déchirant. Toute la crispation désespérée de ce corps s'est manifestée à travers lui. Chaque coup le déclenche. Je vois pâlir les hommes, autour de moi. Les Kapos, servilement, commencent à ricaner. Le SS, lui, cogne, cogne. Une joie sadique flambe dans ses yeux. Plus rien ne reste en lui du beau garçon plastronnant. La bête est lâchée, la bête de meurtre et de sang.

Jean Mialet, *La Haine et le pardon. Le déporté*, Robert Laffont, 1997, pp. 30-31.



Où la moindre peccadille coûtait 25 coups. Dessin de Maurice de la Pintièrre, déporté au camp de Dora, réalisé à son retour de déportation en 1945. © Presse d'Aujourd'hui

DOCUMENT N° 11

■ Un travail harassant, des coups, des cris...



Où chaque pelletée de terre était mouillée de leurs larmes et de leur sang. Dessin de Maurice de la Pintièrre, réalisé à son retour de déportation en 1945.

© Presse d'Aujourd'hui

DOCUMENT N° 12

■ La mort n'a plus de signification

La mort est là partout. Dans l'air, dans cette fumée qui sort sans s'arrêter des cheminées, et dans le camp, près des *Blocks*, dans les *Blocks*. Des cadavres sont déposés devant les baraques et le *Kommando* chargé de les retirer n'a pas toujours le temps de remplir sa tâche rapidement. La mort, la mort des autres, n'a pratiquement plus aucune signification. On s'habitue vite à ces corps sans vie, croisés ici ou là, enjambés, contournés. Ils font partie du paysage. La vue du premier est quasiment insupportable. Mais après, à force d'en voir, tout cela perd son sens... efficace processus de déshumanisation voulu par les SS du « Grand Reich allemand ».

Gilbert Michlin, *Aucun intérêt au point de vue national, la grande illusion d'une famille juive en France*, récit autobiographique, Albin Michel, 2001.

(NB. Gilbert Michlin a été déporté avec sa mère le 10 février 1944 à Auschwitz-Birkenau, puis au camp annexe de Bobrek).

DOCUMENT N° 13

■ Visions croisées de détenus

Le choc initial surmonté – si l'on y parvenait – commençait la vie concentrationnaire au milieu d'êtres sans nom entassés dans des baraques. [...]

Jean Améry [...] décrit les victimes qui « se voyaient, se sentaient, se touchaient sans arrêt, étaient physiquement dépersonnalisées et réduites à des masses de chair opaques. »

« Le camp rendait méchant et égoïste, confirme Jenny Spritzer. Celui qui ne jouait pas des coudes était perdu, à moins d'avoir beaucoup de chance et d'être aidé par une protection. »

« Uniquement dans le présent, sans passé et sans avenir », confirme Grete Salus.

Le détenu anonyme ne pouvait pas être seul, fût-ce une minute. Partout et toujours une foule nerveuse, pressée, continuellement à la recherche de nourriture, l'entourait.

Désiré Haffner : « Très vite, la sensibilité des malheureux s'émousse et un état d'accoutumance, d'indifférence envers la souffrance, s'installe. On peut y voir la confirmation du fait que la capacité de l'organisme aux stimuli d'une violence exceptionnelle diminue très notablement dès que ceux-ci se répètent régulièrement avec une égale intensité. La mort des autres, voire la probabilité d'une mort prochaine pour soi, n'impressionne plus. Les hommes ne tournent même plus la tête quand ils entendent les hurlements de ceux qu'on étrangle [...] ».

On ne se préoccupait que de savoir comment on mourrait.

Sans une sorte de carapace, l'existence était impossible. C'est ce que le nouveau venu devait apprendre très vite.

Hermann Langbein, *Hommes et femmes à Auschwitz*, Fayard, 1975. Rééd. 10/18, 1994, pp. 6-70.

« LE CAMP RENDAIT MÉCHANT ET ÉGOÏSTE, CELUI QUI NE JOUAIT PAS DES COUDES ÉTAIT PERDU, À MOINS D'AVOIR BEAUCOUP DE CHANCE ET D'ÊTRE AIDÉ PAR UNE PROTECTION. »

« UNIQUEMENT DANS LE PRÉSENT, SANS PASSÉ ET SANS AVENIR. »

DOCUMENT N° 14

■ Cobayes. Les expériences pseudo-médicales



Photographie de la jambe d'une des victimes des expériences pseudo-médicales de SS. Professeur Gebhardt prise clandestinement par les Polonaises en septembre 1944. Au fond à gauche, une détenue fait le guet.



Photographie de Basia, opérée 5 fois en 1942 et dont les plaies ne se sont jamais cicatrisées. De retour en Pologne en 1945, elle s'inscrit à l'université mais elle mourut deux ans plus tard, victime d'une fièvre brutale.

Coll. Anise Postel-Vinay

À partir de la fin juillet 1942, le professeur Gebhardt pratiqua à Ravensbrück des expériences pseudo-médicales¹ sur 86 jeunes femmes polonaises, que les détenues françaises surnommèrent « les lapins » par référence au terme allemand *Versuchskaninchen* (littéralement « lapins d'expérimentation »), qui désignait les cobayes.

Anise Postel-Vinay, déportée à Ravensbrück d'octobre 1943 au 23 avril 1945, a été témoin de leur drame : « Si j'ai si bien suivi le drame des lapins, c'est que les Allemands avaient réuni dans le même Block les femmes à faire disparaître en priorité : les survivantes des expériences pseudo-médicales du SS, Professeur Gebhardt, les NN des pays de l'Ouest, dont j'étais, et les prisonnières de guerre de l'Armée rouge (services de santé et des transmissions). »

**LE PROFESSEUR
GEBHARDT PRATIQUA
À RAVENSBRÜCK DES
EXPÉRIENCES PSEUDO-
MÉDICALES SUR
86 JEUNES FEMMES
POLONAISES, QUE LES
DÉTENUES FRANÇAISES
SURNOMMÈRENT
« LES LAPINS »**

Le témoignage d'Anise Postel-Vinay permet de comprendre les conditions dans lesquelles ces photographies clandestines ont pu être prises : « L'appareil photo avait été vu par quelques camarades parmi les bagages des milliers de femmes que les Allemands internaient à Ravensbrück après l'échec de l'insurrection de Varsovie. Après avoir réussi à s'en emparer, nos camarades polonaises décidèrent d'utiliser les quelques pellicules vierges qui restaient pour photographier trois des jeunes filles survivantes des atroces expériences pseudo-médicales faites sur leurs jambes, restées marquées d'horribles cicatrices. Les photos ont été prises dehors, dans le fond du camp. Sur l'une d'elles, on voit la camarade chargée de faire le guet. »

La Lettre de la Fondation de la Résistance, n° 67, déc. 2011, p. 9.

¹ Pour en savoir plus, se reporter à un article disponible en ligne : « Un exemple de résistance dans le camp de Ravensbrück : le cas des Polonaises victimes d'expériences pseudo-médicales, 1942-1945. Témoignage et analyse de Joanna Penson et Anise Postel-Vinay », in *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 5, mai-août 2008, www.histoire-politique.fr

DOCUMENT N° 15

■ Les enfants aussi servaient de cobayes

Le 29 novembre 1944, vingt enfants juifs de 5 à 12 ans, sélectionnés à Auschwitz, arrivaient à Neuengamme au Block 4A. Ils devaient subir des infiltrations de bacille de la tuberculose par incision cutanée. En janvier 1945, le médecin nazi Heissmeyer prescrivit l'ablation des glandes des aisselles des enfants pour examiner leur réaction à la tuberculose. Le 20 avril 1945, à l'approche des Britanniques, le commandant du camp, Max Pauly, ordonna de faire disparaître les enfants. Vers 22 heures, ils furent transférés par camion avec les détenus qui s'occupaient d'eux, ainsi que des prisonniers soviétiques, dans l'école désaffectée de Bullenhuser Damm à Hambourg, où ils furent pendus.



Les enfants juifs victimes d'expérimentations. ©AKZNG



L'école de Bullenhuser Damm, à Hambourg, en 1945. ©AKZNG

DOCUMENT N° 16

■ Élimination des vies « inutiles »

Dès le printemps 1941 on avait commencé à trier les détenus des camps de concentration inaptes au travail. Cette action avait fait l'objet d'un accord entre le *Reichsführer SS* Himmler et les *Reichsleiter* Bouhler (ndlr : *secrétaire de la chancellerie du Reich*). Pour éviter d'obérer les camps et d'inquiéter inutilement les détenus, la T 4, avec son matériel et son personnel spécialisé, fut chargée de les supprimer. Bouhler en avisa Brack, qui fit prendre toutes les mesures nécessaires.

L'opération concernant ces invalides était désignée par l'inspecteur des camps de concentration et le *Reichsführer SS* sous le nom de « traitement spécial 14 f 13 » [...]. Sous le chiffre 14 f 13 commença donc en avril 1941, sur l'ordre de Himmler, le traitement spécial des détenus malades ou infirmes. Avant le début de cette opération, l'organisation T 4 envoya dans les camps des commissions médicales permanentes qui devaient désigner les détenus à liquider.

Eugène Kogon, Hermann Langbein et Adalbert Rückerl, *Les chambres à gaz secret d'État*, éd. de Minuit, 1984, p. 58.

(NB. L'opération T 4 désignait l'élimination par gaz, dans les instituts d'euthanasie du Reich, des malades mentaux et des handicapés allemands jugés indignes de vivre par le régime. Elle a servi de matrice à toutes les opérations de gazage ultérieures).

DOCUMENT N° 16 BIS

Sélection pour les gaz, Rameaux 1945. Dessin de Violette Rougier-Lecoq, déportée à Ravensbrück. © Rougier-Lecoq



DOCUMENT N° 16 TER

Votre heure a sonné. Dessin de France Audoul, déportée à Ravensbrück. © UNADIF-FNDIR



DOCUMENT N° 17

■ Élimination des nouveau-nés

Un matin de septembre 1944, je suis affectée à la Kinderzimmer, le block des nourrissons. Car des femmes enceintes sont déportées et des enfants naissent dans le camp. Auparavant, nous voyions les futures mères partir, nous ne savions où, et ne plus revenir. D'autres accouchaient au camp mais il n'était plus jamais question de leur bébé.

Marie-José Chombart de Lauwe, *Résister toujours. Mémoires*, Flammarion, 2015, p. 166.

DOCUMENT N° 18

■ La désagrégation totale de l'individu

Ceux qui doivent mourir vont à la mort avec une lenteur calculée pour que leur déchéance physique et morale, réalisée par degrés, les rende enfin conscients qu'ils sont des maudits, des expressions du Mal et non des hommes. [...] La mise en commun brutale des nationalités en brisant toutes les compréhensions possibles, le mélange calculé des couches sociales et des générations, la faim, la crainte permanente enfoncée dans les cerveaux, les coups – autant de facteurs dont le seul développement objectif, sans autres interventions, conduit à cette désagrégation totale de l'individu.

David Rousset, *L'univers concentrationnaire*, Hachette/Pluriel, 1998, pp. 114-115.

Bibliographie

- **Robert Antelme**, *L'espèce humaine*, Gallimard, Paris, 1957.
- **Bruno Bettelheim**, *Le cœur conscient*, Robert Laffont, Paris, 1972 (traduit de l'américain par Laure Casseau et Georges Liebert-Carrieras).
- **Saum Braun**, *Personne ne m'aurait cru, alors je me suis tu*, entretiens avec Stéphane Guinoiseau, Albin Michel, Paris, 2008.
- **Marie-José Chombart de Lauwe**, *Résister toujours. Mémoires*, Flammarion, Paris, 2015.
- **Raul Hilberg**, *La destruction des Juifs d'Europe*, Seuil, Paris, 1988. Rééd. Gallimard, 2006.
- **Serge Klarsfeld**, *Vichy-Auschwitz. La « solution finale » et la question juive en France*, Fayard, 1983, 1985.
- **Eugène Kogon, Hermann Langbein et Adalbert Rückerl**, *Les chambres à gaz secret d'État*, éd. de Minuit, 1984, 1987, 2000 (traduit de l'allemand par Henry Rollet).
- **Hermann Langbein**, *Hommes et femmes à Auschwitz*, Fayard, Paris, 1975. Rééd. 10/18, 1994.
- **Louis Martin-Chauffier**, *L'Homme et la bête*, Gallimard, Paris, 1947. Rééd. Folio, 1995.
- **Gilbert Michlin**, *Aucun intérêt au point de vue national, la grande illusion d'une famille juive en France*, récit autobiographique, Albin Michel, Paris, 2001.
- **Primo Levi**, *Si c'est un homme*, Julliard, Paris, 1987.
- **David Rousset**, *L'univers concentrationnaire*, Hachette/Pluriel, Paris, 1998.
- **Wolfgang Sofsky**, *L'organisation de la terreur*, Calmann-Lévy, Paris, 1995 (traduit de l'allemand par Olivier Mannoni).

TROISIÈME PARTIE

Du triomphe de l'Homme

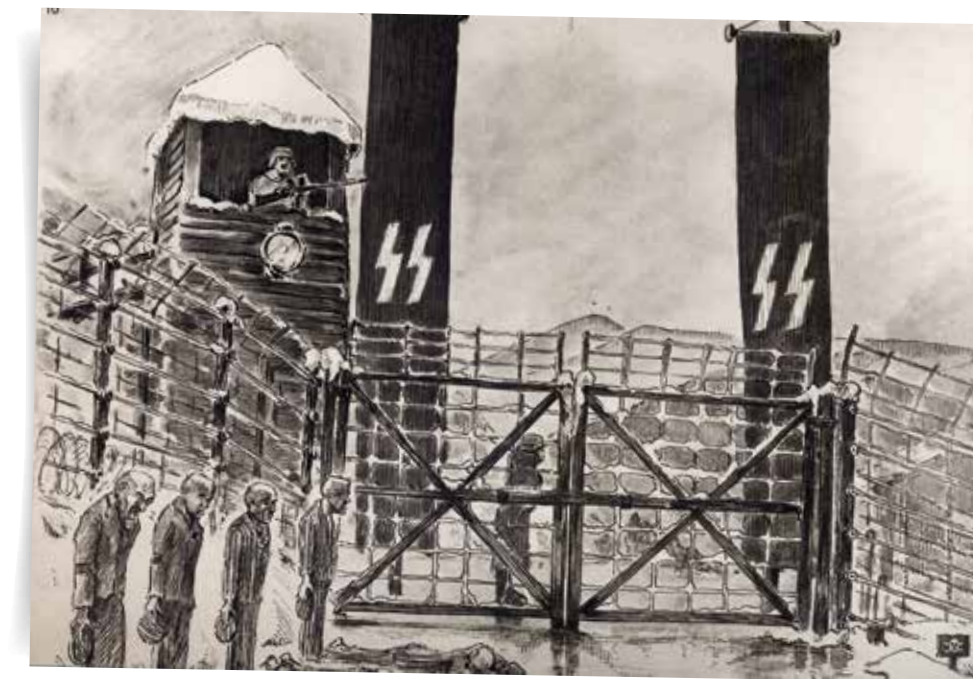


Au cœur de la barbarie concentrationnaire et contre la volonté de ses responsables, l'humain a persisté et parfois triomphé clandestinement voire ouvertement dans les camps. Après la défaite et l'écroulement du régime nazi, l'humanité des victimes s'est imposée sous des formes et selon des voies diverses, pour l'essentiel dans trois domaines : celle de la justice d'abord (Nuremberg) ; celle de la mémoire ensuite (listes mémorielles, monuments, films documentaires comme *Shoah*, de Claude Lanzmann), qui rendit leur humanité aux victimes ; celle enfin du droit, avec les engagements et chartes adoptés par les Nations unies (Déclaration universelle des droits de l'Homme, etc.). L'histoire montre que toute éradication ou tentative d'éradication d'une partie de l'humanité par l'autre, qu'elle soit inspirée par des considérations ethniques, idéologiques, politiques, économiques, culturelles ou religieuses est, dans le temps long, illusoire. Le criminel peut ôter la vie à un autre être humain, mais non lui dénier son appartenance à l'espèce humaine. L'histoire et la mémoire, en redonnant identité et sens aux victimes, leur restituent une réalité humaine.

ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES

Points d'études conseillés

- **Malgré des conditions de vie** conçues pour empêcher toute solidarité entre détenus, ou les dresser les uns contre les autres, des actes individuels ou collectifs de solidarité ont pu exister.
- **La résistance à la dégradation humaine** a revêtu des formes diverses, montrant chez beaucoup de détenus une volonté de rester des êtres pensants et de contrer les plans des bourreaux nazis : refus de collaborer au projet nazi, révoltes, recours à l'art, à la culture, à la spiritualité, etc.
- **Monuments et mémoriaux** à la mémoire des victimes des génocides et de la déportation.
- **Charte des Nations unies**, déclaration universelle des droits de l'Homme.
- **Procès de Nuremberg** et procès des médecins : leurs conséquences pour l'avènement d'une justice internationale et d'une éthique médicale universelle.
- **Gestes ou discours politiques** de haute portée mémorielle et historique.



Le piquet, punition individuelle, Natzweiler. Dessin d'Henri Gayot. © Fonds A. Gayot.

DOCUMENT N° 1

■ Conserver son autonomie et sa faculté de choix en situation extrême

Les prisonniers qui [...] conservaient leur faculté de sentir et de percevoir, en prenant conscience de leurs réactions intérieures, même quand ils ne pouvaient pas les traduire en actes, survivaient [...]. Ils se rendaient également compte de ce qui leur avait échappé tout d'abord, qu'ils conservaient la dernière, sinon la plus grande des libertés : choisir leur attitude dans n'importe quelle circonstance. Les prisonniers qui l'avaient pleinement compris s'apercevaient que c'était cela, et uniquement cela, qui constituait la différence cruciale entre préserver son humanité (et souvent la vie elle-même) et accepter de mourir moralement (ce qui entraînait souvent la mort physique) : conserver la liberté de choisir son attitude dans une situation extrême même si, apparemment, on n'avait aucune possibilité d'agir sur elle.

Bruno Bettelheim, *Le cœur conscient*, Robert Laffont, 1972, pp. 214-215.

(NB. Bruno Bettelheim désigne les détenus du système concentrationnaire par le mot « prisonniers ».)

DOCUMENT N° 2

■ En situation extrême, préserver des facultés secrètes

La vie dans les camps de concentration était extrêmement complexe. La pression qu'exerçaient les SS pour obtenir l'obéissance, le conformisme, la soumission et les changements de personnalité de comportement était évidente. Tous les efforts du prisonnier pour tenter de modifier la vie dans le camp, de lutter contre les changements psychologiques, de pallier les effets d'une adaptation forcée, devaient demeurer secrets.

Bruno Bettelheim, *Le cœur conscient*, Robert Laffont, 1972, p. 235.

DOCUMENT N° 3

■ Refuser l'avilissement

L'univers qu'on prétendait nous imposer exigeait qu'on lui imposât un refus total. Non, certes, refus de le voir, nous en eussions été bien empêchés. Mais refus de le tenir pour vrai, de s'y soumettre, d'en accepter les lois, d'en prendre les usages, de lui conférer un caractère permanent. À l'abri de ce refus total, chacun de ceux qui avaient la force de dépasser ce moment sans en tenir compte autrement que pour le dominer poursuivait sa vie propre et singulière.

Louis Martin-Chauffier, *L'Homme et la bête*, Gallimard, 1947. Rééd. Folio, 1995, p. 120.

DOCUMENT N° 4

■ Refuser de collaborer aux projets nazis

Elle [Adélaïde Hautval] avait été arrêtée en avril 1942, alors qu'elle tentait de franchir clandestinement la ligne de démarcation – qui partageait alors la France en deux – pour se rendre au chevet de sa mère gravement malade. Sur le quai de la gare de Bourges, des Allemands maltraièrent une famille juive. Le Dr Hautval intervint calmement et dit en allemand :

- Mais laissez-les donc tranquilles !
- Vous ne voyez donc pas que ce ne sont que des juifs ? dit l'Allemand.
- Et alors ? Ce sont des gens comme les autres, laissez-les.

Le Dr Hautval fut emmenée à la prison de Bourges.

Des confrères intervinrent pour la faire libérer et, plusieurs semaines plus tard, à la suite d'un « incident » qu'elle rapporte au début de son récit, elle est conduite à l'interrogatoire :

- Retirez ce que vous avez dit au sujet des juifs et vous serez libérée.
- Mais comment dire autre chose ? Les juifs sont bien des gens comme les autres.
- Alors, vous les défendez ? Vous partagerez leur sort !

Le Dr Hautval fut d'abord envoyée dans les camps d'internement pour familles israélites de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande, où, médecin de camp, elle fut le témoin impuissant de scènes déchirantes. Six mois après, elle fut déportée à Auschwitz, non par Drancy avec les juifs, mais par Romainville avec le transport du 24 janvier 1943 : deux cent trente femmes, la plupart « politiques ». Deux mois et demi après leur arrivée, cent soixante d'entre elles sont déjà mortes. Le Dr Hautval vit encore, avec de graves ulcères aux jambes, et elle est appelée comme médecin au bloc des expériences humaines.

Dr Adélaïde Hautval, *Médecine et crime contre l'humanité*, Actes Sud, 1991, pp. 11-12.

TÉMOIGNAGE

Extraits du témoignage du Dr Adélaïde Hautval [résistante française, protestante, déportée à Auschwitz dans le convoi des résistantes françaises dit des « 31 000 »] **au cours d'un procès en Angleterre, en 1964, à propos d'« expériences » de stérilisation menées sur des juives au Block 10 d'Auschwitz :**

« Le docteur Edouard Wirths m'informa un peu plus tard, poursuivit le docteur Hautval, qu'il m'avait désignée pour assister Clauberg dans son travail. Il me demanda ce que je pensais de la stérilisation et je lui répondis que j'y étais absolument opposée. [...]. Il se montra surpris qu'un médecin psychiatre s'opposât à une méthode de sélection destinée à protéger la race. Je répliquai que c'était discutable [...]. Il me parla de la question juive, et je répondis que nous n'avions pas le droit de disposer de la vie et de la destinée d'autrui. [...]. [Adélaïde Hautval refuse d'assister un chirurgien détenu, dans les expériences exigées par le Dr Wirths. Ce médecin la dénonce au Dr Wirths]. Il me dénonça au docteur Wirths, qui me convoqua et me demanda s'il était vrai que j'avais refusé. C'est vrai, lui dis-je. Il voulut savoir pourquoi, et je lui répondis que c'était contraire à ma conception de la médecine. [...]. Il m'a demandé : "Vous ne voyez donc pas que ces gens sont différents de vous ?" Je lui ai répondu qu'il y avait bien des gens différents de moi à commencer par lui ! ». Elle soigne d'abord de son mieux les malheureuses martyrisées, mais un jour l'ordre lui parvient d'aider directement les médecins SS. Elle refuse. Bientôt convoquée chez le médecin-chef SS, elle répond à ses questions en réaffirmant ses convictions. Renvoyée au Block, elle s'attendait à être exécutée sans tarder. Lorsque l'ordre d'exécution arriva, elle fut cachée par une camarade, politique allemande, qui était le chef de l'infirmerie.

Mavis Hill et L. Norman Williams, *Auschwitz en Angleterre. L'affaire Dering*, Calmann-Lévy, 1971.

DOCUMENT N° 5

■ Rester des hommes

Mais il n'y a pas d'ambiguïté, nous restons des hommes, nous ne finirons qu'en homme. La distance qui nous sépare d'une autre espèce reste intacte, elle n'est pas historique. C'est un rêve SS de croire que nous avons pour mission historique de changer d'espèce, et comme cette mutation se fait trop lentement, ils tuent. [...] C'est parce que nous sommes des hommes comme eux que les SS seront en définitive impuissants devant nous. C'est parce qu'ils auront tenté de mettre en cause l'unité de cette espèce qu'ils seront finalement écrasés. [...] Et si nous pensons alors cette chose qui, d'ici, est certainement la chose la plus considérable que l'on puisse penser : « les SS ne sont que des hommes comme nous » ; si, entre le SS et nous – c'est-à-dire dans le moment le plus fort de distance entre les

êtres, dans le moment où la limite de l'asservissement des uns et la limite de la puissance des autres semblent devoir se figer dans un rapport surnaturel – nous ne pouvons apercevoir aucune différence substantielle en face de la nature et en face de la mort, nous sommes obligés de dire qu'il n'y a qu'une espèce humaine. [...] Tout ce qui place les êtres dans la situation d'exploités, d'asservis et impliquerait, par là-même, l'existence de variétés d'espèces, est faux et fou ; et nous en tenons ici la preuve, et la plus irréfutable preuve, puisque la pire victime ne peut faire autrement que de constater que, dans son pire exercice, la puissance du bourreau ne peut être autre qu'une de celle de l'homme : la puissance du meurtre. Il peut tuer un homme, mais il ne peut pas le changer en autre chose.

Robert Antelme, *L'espèce humaine*, Gallimard, 1957, pp. 228-230.

**TOUT CE QUI PLACE
LES ÊTRES DANS
LA SITUATION
D'EXPLOITÉS,
D'ASSERVIS ET
IMPLIQUERAIT,
PAR LÀ-MÊME,
L'EXISTENCE DE
VARIÉTÉ D'ESPÈCES,
EST FAUX ET FOU ;
ET NOUS EN TENONS
ICI LA PREUVE**

DOCUMENT N° 6 :

■ Entretenir le souvenir des victimes

Ce volumineux document comble une immense et douloureuse lacune. Avant sa parution, il était impossible d'avancer des chiffres exacts, d'avancer même les chiffres les plus simples et les plus nécessaires : le nombre total de déportés, leur répartition par sexe et par âge. Les noms des déportés s'effaçaient progressivement sur les listes originales de déportation, pour la plupart conservées au CDJC (ndlr : Centre de documentation juive contemporaine). Bientôt, il n'aurait même plus été possible de lire ces noms, dont beaucoup ont dû être déchiffrés par nos soins à la loupe. Pourtant, parmi ces déportés, plus de deux tiers d'étrangers, des familles entières, dont ne subsistaient plus de leur passage sur la terre que ces noms sur ces listes en voie de disparition totale.

Et personne pour parer à cet anéantissement, sinon une initiative individuelle, privée de moyens financiers, mais résolue depuis des années à empêcher l'oubli et la destruction. « Vous vous souviendrez. Le souvenir est un enseignement de sagesse et un message d'amour... le souvenir secoue la poussière du tombeau ; le culte des regrets est un rachat du sépulcre : la vraie mort c'est l'oubli. À l'heure suprême, ce leur fut une consolation de s'endormir sur l'assurance d'avoir été mieux que de simples passants, puisqu'ils devaient trouver le bon asile de notre cœur qui se remémore. (Office du Souvenir). »

Serge Klarsfeld, *Le mémorial de la déportation des Juifs de France*, éd. Beate et Serge Klarsfeld, 1978.

**LE CULTE
DES REGRETS EST
UN RACHAT
DU SÉPULCRE :
LA VRAIE MORT
C'EST L'OUBLI**

Élaboration de la Déclaration universelle des droits de l'Homme par René Cassin



René Cassin
et le général de Gaulle.

[illegible]

le 1er juin

*Jur du Texte
Jural du Comité*

Missionnaires

Art. 38

(art. 46 Pz. Secr.) Dans les pays habités par un nombre appréciable d'individus de race, de langue ou de religion autres que celles de la majorité des habitants, les individus appartenant à ces minorités ethniques, linguistiques et religieuses auront le droit d'acquiescer et d'intervenir dans des écoles et institutions religieuses acculturelles. Ils pourront user de leur langue dans la presse, les réunions publiques, ainsi que devant les tribunaux et autres autorités de l'Etat.

dans les limites territoriales assignées par l'ordre public

dans les mêmes limites,

Dispositions finales

Art. 39 (annex. 30)

Tous les peuples garants des droits de l'homme, la ou les auteurs et ceux de ces d'actes, institutionnels ne sont pas pour de sa non organisation, mais de leur fait des collectivités publiques, agents

Art. 7. - (appel au dernier article des dispositions politiques ancien art. 31)

Art. 39 40

Tout les États et les peuples en Les dispositions de la présente Déclaration internationale des Droits de l'Homme ont pour but de proclamer les principes fondamentaux du droit international et du droit national des États-Membres des Nations-Unies. Leur application interviendra sous l'ordre public international et les Nations-Unies sont compétentes pour le faire.

Art. 48 du 1^{er} du Secr) et devront devenir partie intégrante

Chaque État Membre de l'Organisation des Nations-Unies a le devoir de prendre les mesures et dispositions nécessaires pour assurer dans son domaine juridique respect effectif de ces droits et libertés proclamés dans la présente déclaration

1948

Suggestions du
Représentant de
la France

Art. 44

qui se trouve

Tous les pays ~~religés~~ par un traité
applicable à individus agglomérés de race
de langue ou de religion autres que celle de la
majorité des habitants, les minorités appartenant
à ces minorités ethniques, linguistiques et
religieuses auront le droit, dans les limites offi-
cielles, par l'ordre public ~~et institutionnel~~ ^{d'assurer} de fonder et
d'entretenir des écoles et institutions religieuses
ou culturelles. Ils pourront, dans les mêmes
limites, user de leur langue dans la presse,
les réunions publiques, ainsi que devant
les tribunaux et autres autorités de l'Etat.

Art. 45

Les dispositions de la présente Décla-
ration internationale des Droits de l'Homme
font partie ~~constituent~~ des principes fondamentaux du
droit international et ~~doivent devenir une partie~~
~~de la législation~~ partie intégrante du droit
national des Etats. Membres des Nations Unies,
leur application interesse l'ordre public inter-
national et les Nations Unies sont compétentes
pour connaître des violations desdites
dispositions.

Art. 46

Chacun des Etats Membres de
l'Organisation des Nations Unies a le devoir
de prendre les mesures et procédures pour
assurer, dans l'étendue de sa juridiction,
la mise en vigueur et le respect effectif

1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 32
 33
 34
 35
 36
 37
 38
 39
 40
 41
 42
 43
 44
 45
 46
 47
 48
 49
 50
 51
 52
 53
 54
 55
 56
 57
 58
 59
 60
 61
 62
 63
 64
 65
 66
 67
 68
 69
 70
 71
 72
 73
 74
 75
 76
 77
 78
 79
 80
 81
 82
 83
 84
 85
 86
 87
 88
 89
 90
 91
 92
 93
 94
 95
 96
 97
 98
 99
 100
 101
 102
 103
 104
 105
 106
 107
 108
 109
 110
 111
 112
 113
 114
 115
 116
 117
 118
 119
 120
 121
 122
 123
 124
 125
 126
 127
 128
 129
 130
 131
 132
 133
 134
 135
 136
 137
 138
 139
 140
 141
 142
 143
 144
 145
 146
 147
 148
 149
 150
 151
 152
 153
 154
 155
 156
 157
 158
 159
 160
 161
 162
 163
 164
 165
 166
 167
 168
 169
 170
 171
 172
 173
 174
 175
 176
 177
 178
 179
 180
 181
 182
 183
 184
 185
 186
 187
 188
 189
 190
 191
 192
 193
 194
 195
 196
 197
 198
 199
 200
 201
 202
 203
 204
 205
 206
 207
 208
 209
 210
 211
 212
 213
 214
 215
 216
 217
 218
 219
 220
 221
 222
 223
 224
 225
 226
 227
 228
 229
 230
 231
 232
 233
 234
 235
 236
 237
 238
 239
 240
 241
 242
 243
 244
 245
 246
 247
 248
 249
 250
 251
 252
 253
 254
 255
 256
 257
 258
 259
 260
 261
 262
 263
 264
 265
 266
 267
 268
 269
 270
 271
 272
 273
 274
 275
 276
 277
 278
 279
 280
 281
 282
 283
 284
 285
 286
 287
 288
 289
 290
 291
 292
 293
 294
 295
 296
 297
 298
 299
 300
 301
 302
 303
 304
 305
 306
 307
 308
 309
 310
 311
 312
 313
 314
 315
 316
 317
 318
 319
 320
 321
 322
 323
 324
 325
 326
 327
 328
 329
 330
 331
 332
 333
 334
 335
 336
 337
 338
 339
 340
 341
 342
 343
 344
 345
 346
 347
 348
 349
 350
 351
 352
 353
 354
 355
 356
 357
 358
 359
 360
 361
 362
 363
 364
 365
 366
 367
 368
 369
 370
 371
 372
 373
 374
 375
 376
 377
 378
 379
 380
 381
 382
 383
 384
 385
 386
 387
 388
 389
 390
 391
 392
 393
 394
 395
 396
 397
 398
 399
 400
 401
 402
 403
 404
 405
 406
 407
 408
 409
 410
 411
 412
 413
 414
 415
 416
 417
 418
 419
 420
 421
 422
 423
 424
 425
 426
 427
 428
 429
 430
 431
 432
 433
 434
 435
 436
 437
 438
 439
 440
 441
 442
 443
 444
 445
 446
 447
 448
 449
 450
 451
 452
 453
 454
 455
 456
 457
 458
 459
 460
 461
 462
 463
 464
 465
 466
 467
 468
 469
 470
 471
 472
 473
 474
 475
 476
 477
 478
 479
 480
 481
 482
 483
 484
 485
 486
 487
 488
 489
 490
 491
 492
 493
 494
 495
 496
 497
 498
 499
 500
 501
 502
 503
 504
 505
 506
 507
 508
 509
 510
 511
 512
 513
 514
 515
 516
 517
 518
 519
 520
 521
 522
 523
 524
 525

DOCUMENT N° 8

■ Le procès des médecins de Nuremberg

Aussitôt achevé le procès des grands criminels de guerre, c'est dans les mêmes lieux que la juridiction américaine entreprend de juger d'autres accusés, regroupés par professions ou fonctions : hommes politiques, industriels, médecins. Douze procès succèdent ainsi à celui des grands criminels de guerre. Le premier est celui des médecins, administrateurs et personnels des différents services de santé et de recherche allemands, impliqués dans les expérimentations médicales pratiquées sur les détenus dans les camps de concentration, comme les inoculations de virus ou d'agents bactériens, tests d'endurance au froid ou aux variations brutales de pression, stérilisations d'hommes, de femmes et d'enfants, prélèvements d'organes à des fins d'études en laboratoires d'anatomie, etc. Du 15 novembre 1946 au 21 août 1947, vingt-trois médecins nazis comparaissent devant un Tribunal militaire américain, dont la compétence et la mission relèvent de la Loi n° 10 du Conseil de contrôle de l'Allemagne. À travers ce procès, c'est le principe des expérimentations médicales criminelles qui est jugé. En effet, la révélation de pseudo-expériences scientifiques pratiquées sur des déportés et de l'implication de nombreux médecins a profondément choqué l'opinion publique. Au moment de rédiger son jugement, le tribunal éprouve donc le besoin de rassembler et de formaliser des principes éthiques jusqu'ici éparés, dans un prologue connu sous la dénomination de code de Nuremberg.



Expérience concernant la résistance du corps humain soumis aux basses pressions, menée sur un détenu à Dachau en 1942.

© KZ Gst. Dachau

LE CODE DE NUREMBERG

- 01. Le consentement volontaire** du sujet humain est absolument essentiel. Cela veut dire que la personne intéressée doit jouir de capacité légale totale pour consentir : qu'elle doit être laissée libre de décider, sans intervention de quelque élément de force, de fraude, de contrainte, de supercherie, de duperie ou d'autres formes de contraintes ou de coercition. Il faut aussi qu'elle soit suffisamment renseignée, et connaisse toute la portée de l'expérience pratiquée sur elle, afin d'être capable de mesurer l'effet de sa décision. Avant que le sujet expérimental accepte, il faut donc le renseigner exactement sur la nature, la durée, et le but de l'expérience, ainsi que sur les méthodes et moyens employés, les dangers et les risques encourus ; et les conséquences pour sa santé ou sa personne, qui peuvent résulter de sa participation à cette expérience. L'obligation et la responsabilité d'apprécier les conditions dans lesquelles le sujet donne son consentement incombent à la personne qui prend l'initiative et la direction de ces expériences ou qui y travaille. Cette obligation et cette responsabilité s'attachent à cette personne, qui ne peut les transmettre à nulle autre sans être poursuivie.
- 02. L'expérience** doit avoir des résultats pratiques pour le bien de la société impossibles à obtenir par d'autres moyens : elle ne doit pas être pratiquée au hasard et sans nécessité.
- 03. Les fondements de l'expérience** doivent résider dans les résultats d'expériences antérieures faites sur des animaux, et dans la connaissance de la genèse de la maladie ou des questions de l'étude, de façon à justifier par les résultats attendus l'exécution de l'expérience.
- 04. L'expérience** doit être pratiquée de façon à éviter toute souffrance et tout dommage physique et mental, non nécessaires.
- 05. L'expérience** ne doit pas être tentée lorsqu'il y a une raison a priori de croire qu'elle entraînera la mort ou l'invalidité du sujet, à l'exception des cas où les médecins qui font les recherches servent eux-mêmes de sujets à l'expérience.
- 06. Les risques encourus** ne devront jamais excéder l'importance humanitaire du problème que doit résoudre l'expérience envisagée.
- 07. On doit faire en sorte** d'écarter du sujet expérimental toute éventualité, si mince soit-elle, susceptible de provoquer des blessures, l'invalidité ou la mort.
- 08. Les expériences** ne doivent être pratiquées que par des personnes qualifiées. La plus grande aptitude et une extrême attention sont exigées tout au long de l'expérience, de tous ceux qui la dirigent ou y participent.
- 09. Le sujet humain doit être libre**, pendant l'expérience, de faire interrompre l'expérience, s'il estime avoir atteint le seuil de résistance, mentale ou physique, au-delà duquel il ne peut aller.
- 10. Le scientifique chargé de l'expérience** doit être prêt à l'interrompre à tout moment, s'il a une raison de croire que sa continuation pourrait entraîner des blessures, l'invalidité ou la mort pour le sujet expérimental.

Extrait du jugement du Tribunal militaire de Nuremberg, 1947. Traduction française dans François Bayle, *Croix gammée contre caducée. Les expériences humaines en Allemagne pendant la Deuxième Guerre mondiale*, Commission scientifique des crimes de guerre, Neustadt, 1950.

■ L'humanité reconnue et rendue aux victimes



Le Chancelier Willy Brandt s'agenouille devant le monument à la mémoire des victimes du Ghetto de Varsovie. © DR

Bibliographie

- **Robert Antelme**, *L'espèce humaine*, Gallimard, Paris, 1957.
- **Jean Gavard**, *Une jeunesse confisquée. 1940-1945*, L'Harmattan, Paris, 2007.
- **Serge Klarsfeld**, *Le mémorial de la déportation des Juifs de France*, éd. Beate et Serge Klarsfeld, Paris, 1978.
- **Marceline Loridan-Ivens**, *Ma vie balagan*, Robert Laffont, Paris, 2008.
- **Joseph Onfray**, *L'âme résiste. Journal d'un déporté*, Imprimerie alençonnaise, Alençon, 1947.
- **Serge Portelli**, *Pourquoi la torture ? Philosophie concrète* Vrin, Paris, 2011.
- **Jacques Semelin**, *Face au totalitarisme la résistance civile*, André Versaille éditeur, Bruxelles, 2011.
- **Germaine Tillion**, *Ravensbrück*, Seuil, Paris, 1973.

Annexes

I. RÉFÉRENCES FILMOGRAPHIQUES

Documentaire

- *Shoah*, de Claude Lanzmann, les Films Aleph, 1985 (existe en DVD).
- *Premier convoi*, de Pierre Oscar Lévy, Ex nihilo, Paradiso productions, La Sept, 1992.
- *Nuit et brouillard*, d'Alain Resnais et Jean Cayrol, Argos Film, 1956 (existe en DVD).

Fiction et sensibilisation

- *La vie est belle*, de Roberto Benigni, Melampo Cinematografica/Cecchi Gori Group Tiger Cinematografica, 1998 (existe en DVD).
- *L'enclos*, d'Armand Gatti, Clavis film, 1960 (existe en DVD).
- *Hasenjagd (la chasse aux lapins)*, d'Andreas Gruber, Provinz Film, Daniel Zuta-Filmproduktion, Rattlesnake Pictures, 1994 (existe en DVD).
- *Le fils de Saul*, de László Nemes, Ad Vitam, 2015, grand prix du Festival de Cannes (existe en DVD).
- *La liste de Schindler*, de Steven Spielberg, United International Pictures, 1994 (existe en DVD).

II. FICHE MÉTHODOLOGIQUE

Analyse d'une photographie historique

La photographie constitue une source historique et, comme telle, elle doit être soumise à une analyse critique d'autant plus que, comme tout document visuel, elle véhicule une émotion et nourrit l'imaginaire individuel et collectif. Elle ne peut constituer à elle seule une preuve irréfutable du sens de l'événement qu'elle représente. Aussi, pour tirer toute la connaissance historique d'une photographie et éviter d'être trompé par ses non-dits ou la charge émotionnelle qui s'en dégage, il faut se poser un certain nombre de questions.

Son contexte de création

- Que représente cette photographie ?
- Qui a pris l'image ? S'agit-il d'un opérateur officiel (militaire ou civil, allemand ou allié), d'un photographe amateur, (soldat allemand ou allié, déporté...) ?
- Où et à quelle date ? Clandestinement pendant la période de fonctionnement du camp ? Après la libération du camp ?
- Avec quelle intention ? À la demande et à l'usage de qui ? Photographie de propagande (par exemple : visite de Himmler au camp de Mauthausen) ; Photographie à usage administratif (état d'avancement de la construction d'un camp de concentration, rapport sur la « tentative d'évasion » d'un déporté avec la photographie de son cadavre comme preuve, photographie d'identité des personnels du camp, photographies anthropométriques des déportés à leur arrivée au camp, reportage en image du fonctionnement du camp...) ; Photographie souvenir ou trophée ; Clichés pris clandestinement par les déportés comme preuves des conditions inhumaines de l'univers concentrationnaire...

Sa composition

- Quel type de cadrage est utilisé ? Par son cadrage, le photographe prend position par rapport à son sujet. S'agit-il d'une contre-plongée, d'une plongée, d'un plan serré...
- Est-ce une photographie prise sur le vif ? L'attitude des personnages est-elle spontanée ? Est-ce une photographie « composée » ou de « reconstitution » ? ...
- Quels sont les différents plans de l'image ? Le sujet de la photographie est-il au premier plan, en arrière-plan...

Son mode de diffusion

- Cette photographie a-t-elle été diffusée ? Nationalement ? Localement ?
- Sous quelle forme a-t-elle été diffusée pour la première fois ? Photographie diffusée dans la presse pendant la guerre, photographie reproduite dans la presse alliée, presse française de la Libération (presse régionale ou nationale), carte postale...
- Quelle est la légende de l'époque ? Que nous apprend-t-elle ? Une photographie exhibe autant qu'elle dissimule et il faut, dans bien des cas, ne pas prendre pour argent comptant les légendes qui orientent l'impact de la photographie dans le sens de son émetteur ou de ceux qui les utilisent.

Les modalités de sa réception

- Il faut se poser la question de savoir pourquoi une photographie connaît une telle postérité pour devenir une icône incontournable.
- Est-ce dû à la rareté de la photographie ? Le choc émotionnel qu'elle provoque notamment lors de la découverte des camps de concentration et d'extermination en 1945 ?
- L'esthétique de sa composition qui peut rappeler des compositions picturales et renvoie à un fonds culturel commun ?

Associations et institutions de mémoire de la Déportation et de l'Internement

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
cnrd.dgesco@education.gouv.fr (pour tout renseignement sur le concours)

Fondation pour la mémoire de la Déportation, 30 boulevard des Invalides, 75007 Paris
www.fmd.asso.fr - www.fondationmemoiredeportation.com

FNDIRP, 10 rue Leroux, 75116 Paris
www.fndirp.asso.fr

FNDIR-UNADIF, 49 rue du Faubourg du Temple, 75010 Paris
www.unadif.fr

Association des Amis de la Fondation pour la mémoire de la Déportation,
 31 boulevard Saint-Germain, 75005 Paris
www.afmd.asso.fr

Mémorial de la Shoah, 17 rue Geoffroy L'Asnier, 75004 Paris
www.memorialdelashoah.org

Musée de la Résistance nationale, Parc Vercors, 88 avenue Marx Dormoy, 94500 Champigny-sur-Marne
www.musee-resistance.com

Union des déportés d'Auschwitz, 30 boulevard Beaumarchais, 75003 Paris
www.uda-france.fr

Maison d'Izieu, Mémorial des enfants juifs exterminés
www.memorializieu.eu

Musée d'Histoire et des sciences de l'Homme, 40 chemin de la Badesse, 13547 Aix-en-Provence
www.campdesmilles.org

Association française Buchenwald-Dora et Kommandos, 3-5 rue de Vincennes, 93100 Montreuil
www.buchenwald-dora.fr

Amicale de Mauthausen, 31 boulevard Saint-Germain, 75005 Paris
www.campmauthausen.org

Amicale de Neuengamme, 25 rue Marius Lacroix, 17000 La Rochelle
www.campneuengamme.org

Amicale de Sachsenhausen, 77 avenue Jean Jaurès, 75019 Paris
www.campsachsenhausen.org

Association Eysses-Dachau, Association nationale d'Eysses, 10 rue Leroux, 75116 Paris
www.eysses.fr

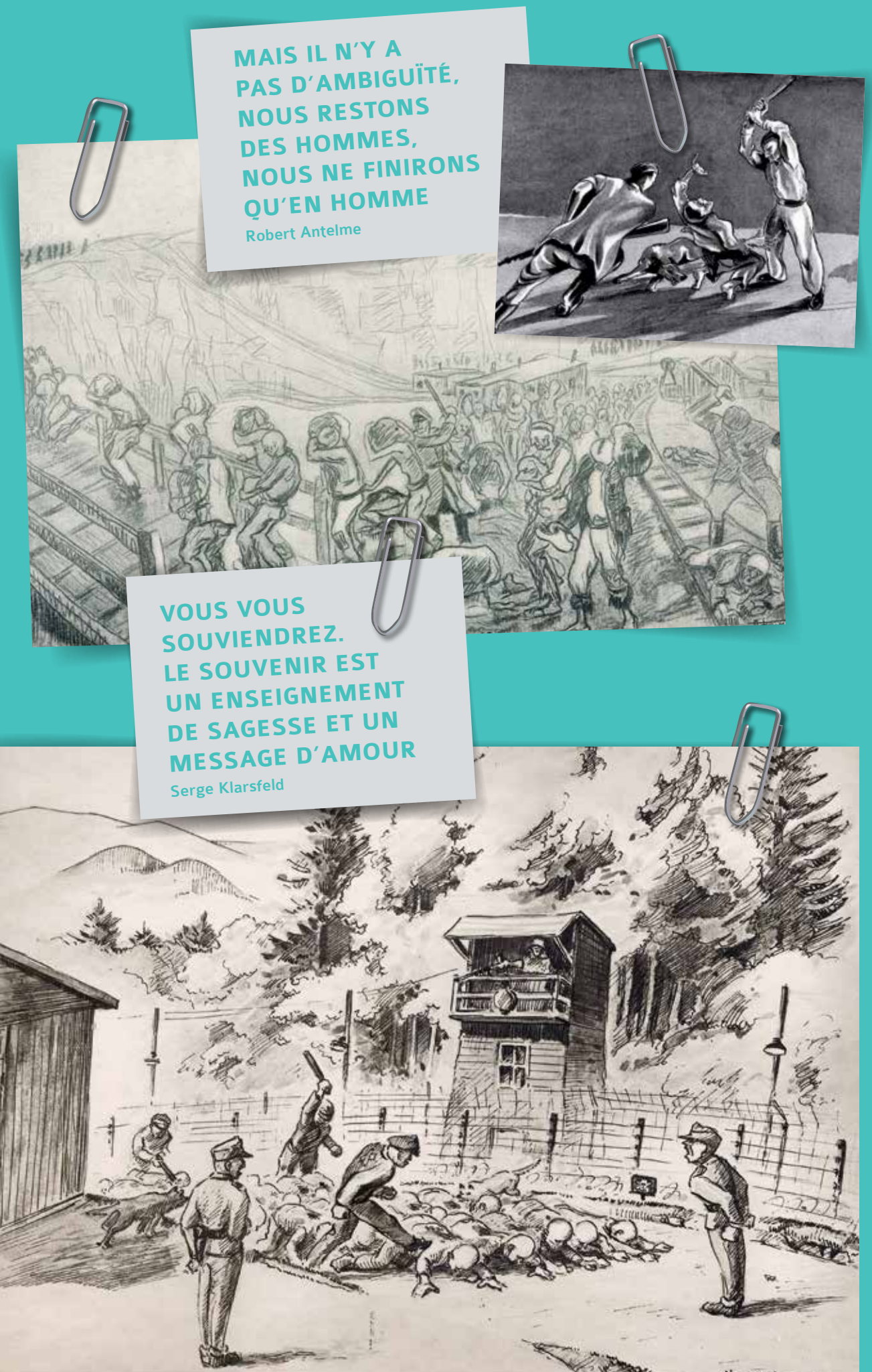
Amicale de Ravensbrück, 10 rue Leroux, 75116 Paris
Tél. 01 44 17 38 29

Amicale des déportés de Neu-Stassfurt, Kommando de Buchenwald
sites.google.com/site/kommandodeneustassfurt

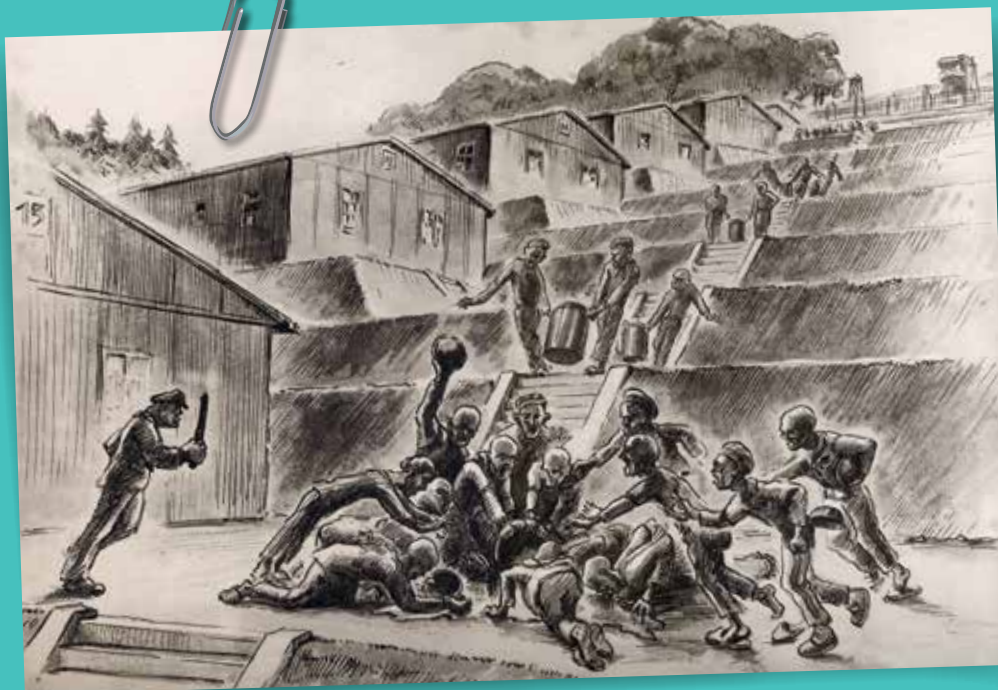
Amicale du camp de Gurs, 33 boulevard des Couettes, 64000 Pau
www.campgurs.com

Amicale de Flossenbürg, 30 boulevard des Invalides, 75007 Paris
www.deportes-flossenbourg.com

Les Oublié-e-s de la Mémoire, association civile homosexuelle du Devoir de mémoire
www.devoiretmemoire.org



De haut en bas : Manière d'exécution dont les brutes SS se délectaient. Dessin Pierre Mania. © Pierre Mania • Buchenwald 1943, la carrière, convoiée de pierres. Dessin d'Auguste Favier. © Fonds R. Favier • Puntion collective à Natzweiler. Dessin d'Henri Gayot. © Fonds A. Gayot



Remerciements

Ont coopéré à la préparation de ce dossier :

Au titre de l'Institut national de l'audiovisuel : **Sophie Bachmann**

Au titre du service éducatif des Archives nationales : **Christophe Barret**

Au titre de l'Établissement cinématographique et photographique des Archives de la Défense : **Élise Tokuoka et Véronique Pontillon**

Au titre de la Fondation pour la mémoire de la Déportation : **Michel Fabréguet, Cyrille Le Quellec, Yves Lescure et Serge Wolikow**

Au titre de la Fondation de la Résistance : **Hélène Staes et Frantz Malassis**

Au titre de la Fondation pour la mémoire de la Shoah : **Dominique Trimbur**

Au titre de la Fondation de la France libre : **Sylvain Cornil-Frerrot**

Au titre du Centre européen du Résistant déporté (Natzweiler-Struthof) : **Sandrine Garcia**

Au titre de l'Association des professeurs d'Histoire et de Géographie : **Aleth Briat**

Au titre du Musée de la Résistance nationale : **Éric Brossard et Guy Krivopissko**

Au titre du Cercle d'étude de la Déportation et de la Shoah : **Marie-Paule Hervieu et Maryvonne Braunschweig**

Au titre du CERCIL : **Nathalie Grenon**

Au titre de la Coupole : **Laurent Thiery**

Au titre du Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon : **Cécile Vast**

Au titre du Conseil représentatif de la mémoire de la Déportation : **Viviane Boussier**

Au titre de l'Amicale de Ravensbrück : **Marie-France Cabeza-Marnet**

Au titre de l'Association des Amis de la Fondation pour la mémoire de la Déportation : **Françoise Bulfay**

Au titre de l'Association Ciné-Histoire : **Nicole Dorra**

Au titre de l'Amicale de Mauthausen : **Caroline Ulmann**

Au titre de l'Amicale de Sachsenhausen : **André Lassague**

Direction de la publication :

Marie-José Chombart de Lauwe, présidente de la Fondation pour la mémoire de la Déportation

Direction éditoriale :

Yves Lescure, directeur général de la Fondation pour la mémoire de la Déportation

Conception graphique : **Isabelle Oziel** Secrétariat de rédaction : **Caroline Langlois**

